Fiche produit – Crédit Renouvelable

Informations liées aux produits

« Attention ! Un crédit coûte de l'argent et doit être remboursé »

Information générale

I.	***Prêteur*** ***Adresse géographique,*** ***Numéro de téléphone,*** ***Adresse électronique,*** ***Intermédiaire de crédit,*** ***Adresse géographique,*** ***Numéro de téléphone, Adresse électronique,***	**La Banque Postale Consumer Finance** **Siège social : CS 40014, 1 Avenue François Mitterrand 93212 La Plaine Saint-Denis CEDEX** **Adresse de correspondance : Service Clientèle – 93 812 Bobigny Cedex 9.** **36 39 (Service gratuit + prix d'un appel)** **Email : creditcontact.lbpcf@labanquepostale.fr** **La Banque Postale** **Siège social : 115 Rue de Sèvres 75275 Paris CEDEX 06** **Adresse de correspondance : Service Clientèle – 93 812 Bobigny Cedex 9.** **36 39 (Service gratuit + prix d'un appel)** **www.labanquepostale.fr** **La messagerie est disponible depuis l'Espace Client et Internet en se connectant sur labanquepostale.fr. L'Espace Client Internet est accessible uniquement aux clients de La Banque Postale détenteurs d'un accès en Banque en Ligne**
II.	***Le type de crédit et Finalités possibles du crédit***	Crédit Renouvelable Le Crédit Renouvelable est une solution de financement, sous forme d'enveloppe disponible à tout moment, destiné à financer des dépenses imprévues, des projets de petits montants ou saisir une opportunité d'achat, dans les conditions prévues au contrat et adaptées à la situation de l'emprunteur. Ces prêts non affectés ont vocation à financer des projets privés (non-professionnels) de personnes capables et majeures résidant en France métropolitaine, Corse et DROM-COM.
III.	***Durée du contrat de crédit***	Un an éventuellement renouvelable
IV.	***Type de taux débiteur et Taux Annuel Effectif Global (TAEG)***	Le taux est variable en fonction des tranches de capital dû suivantes : - jusqu'à 3.000 € - au-delà de 3.000 € et jusqu'à 6.000 € - au-delà de 6.000 € De plus, le taux est révisable. Il suivra les variations en plus ou en moins du taux de base que le Prêteur applique aux opérations de même nature ou du taux qui figure dans les barèmes qu'il diffuse auprès du public. En cas de révision du taux débiteur, le Prêteur en informera préalablement l'Emprunteur par courrier avant la date effective d'application du nouveau taux. TAEG : Il s'agit du coût total exprimé en pourcentage annuel du montant total du crédit. Le TAEG vous permet de comparer différentes offres. Le calcul du taux effectif global repose sur l'hypothèse que le contrat de crédit restera valable pendant la durée convenue et que le Prêteur et l'Emprunteur rempliront leurs obligations selon les conditions et dans les délais précisés dans le contrat de crédit D'autre part que le taux d'intérêt et les autres frais éventuels resteront fixes par rapport au niveau initial et s'appliqueront pendant toute la durée du remboursement. En outre si le contrat de crédit offre différentes possibilités quant au mode d'utilisation du crédit, assorties de frais ou de taux débiteurs différents, le montant total du crédit est réputé utilisé au taux débiteur le plus élevé et avec les frais éventuels les plus élevés dans la catégorie d'opérations la plus fréquemment utilisée dans ce type de contrat de crédit.
V.	***Exemple représentatif illustrant le taux annuel effectif global (TAEG) et le montant total dû par l'emprunteur***	Pour une utilisation unique du montant du crédit de 500 €, réalisée à la vitesse normale d'une Utilisation Classique, effectuée le 05/03/2026 avec un premier remboursement le 05/04/2026 sur une durée de 30 mois, vous rembourserez 29 mensualités de 20 € et une dernière ajustée de 10,56 €, hors assurance facultative, au TAEG révisable de 14,50 % (taux débiteur révisable de 13,54 %). Montant total dû de votre Crédit Renouvelable : 590,56 €.
VI.	***Autres coûts :***	Coût éventuel en cas de souscription à l'assurance facultative

Fiche produit – Crédit Renouvelable

Informations liées aux produits

<table>
<tr><td>VII.</td><td>Modalités de remboursement</td><td>Le remboursement des échéances a lieu par prélèvement mensuel sur le compte bancaire.
Le montant des échéances est fonction de l'option de remboursement choisie par l'emprunteur et de la tranche dans laquelle se situe le montant utilisé après chaque utilisation. Il ne peut varier qu'en cas de nouvelle utilisation. Ce montant est communiqué mensuellement par relevé. Le remboursement doit se faire dans la limite de 36 mois maximum si le montant utilisé est ≤ 3 000 € à 60 mois maximum si le montant utilisé est > 3 000 €
<table>
<tr><th></th><th>De 0,00€ à 500,00€</th><th>De 500,01€ à 1 000,00€</th><th>De 1 000,01€ à 1 500,00€</th><th>De 1 500,01€ à 2 000,00€</th><th>De 2 000,01€ à 3 000,00€</th><th>De 3 000,01€ à 4 500,00€</th><th>De 4 500,01€ à 6 000,00€</th><th>De 6 000,01€ à 8 000,00€</th><th>De 8 000,01€ à 10 500,00€</th></tr>
<tr><td>Mensualités normales</td><td>20,00 €</td><td>40,00 €</td><td>60,00 €</td><td>80,00 €</td><td>115,00 €</td><td>123,00 €</td><td>163,00 €</td><td>203,00 €</td><td>250,00 €</td></tr>
<tr><td>Mensualités rapides</td><td>25,00 €</td><td>45,00 €</td><td>65,00 €</td><td>90,00 €</td><td>120,00 €</td><td>135,00 €</td><td>170,00 €</td><td>220,00 €</td><td>280,00 €</td></tr>
<tr><td>Mensualités accélérées</td><td>30,00 €</td><td>55,00 €</td><td>80,00 €</td><td>110,00 €</td><td>150,00 €</td><td>160,00 €</td><td>190,00 €</td><td>240,00 €</td><td>310,00 €</td></tr>
</table>
</td></tr>
<tr><td>VIII.</td><td>Le prêteur a droit à une indemnité en cas de remboursement anticipé</td><td>Non le prêteur n'a pas droit à une indemnité en cas de remboursement anticipé.</td></tr>
<tr><td>IX.</td><td>Conditions directement liées à un remboursement anticipé</td><td>L 'emprunteur peut rembourser à tout moment, sans indemnité, en partie ou en totalité, le crédit qu'il a utilisé. Lors d'un remboursement anticipé partiel ou total du crédit, l'Emprunteur a droit une réduction du coût total du crédit pour la durée résiduelle du contrat de crédit, proportionnelle à la durée restante du contrat. A noter cependant, qu'aucun frais n'est imposé par le prêteur sur votre contrat de crédit.</td></tr>
<tr><td>X.</td><td>Conditions dans lesquelles s'exerce le droit de rétractation</td><td>L'emprunteur peut se rétracter sans motifs du contrat de crédit dans un délai de 14 jours calendaires à compter du jour où l'offre de contrat de crédit à été acceptée par ce dernier.
Pour exercer ce droit, l'emprunteur devra envoyer une lettre de rétraction ou le bordereau de rétractation joint à l'offre de contrat de crédit, de préférence par lettre recommandée avec accusé de réception.</td></tr>
<tr><td>XI.</td><td>L'indication des services accessoires imposés à l'emprunteur pour l'obtention du crédit ou qui doivent être souscrits par lui pour obtenir ce crédit aux conditions particulières prévues par les clauses et conditions commerciales ; le cas échéant, la précision que ces services accessoires peuvent être souscrits auprès d'un fournisseur autre que le prêteur</td><td>Aucun service accessoire n'est imposé pour l'obtention du contrat de crédit.</td></tr>
<tr><td>XII.</td><td>Avertissement sur les conséquences d'un non-respect des obligations liées au contrat de crédit</td><td>Conformément à l'article L.312-39 du Code de la consommation, en cas de défauts ou de retards de paiement, le prêteur peut réclamer à l'emprunteur, le remboursement immédiat du capital restant dû, majoré des intérêts échus non payés, le paiement d'intérêts de retard à un taux égal à celui du prêt jusqu'à la date du règlement effectif, et le paiement d'une indemnité légale. Le prêteur peut en outre réclamer à l'emprunteur le remboursement des frais taxables occasionnés par la défaillance de l'emprunteur, à l'exclusion de tout remboursement forfaitaire de frais de recouvrement. De plus, en cas d'incident de paiement caractérisé, des informations vous concernant sont susceptibles d'être inscrites dans le FICP, fichier tenu par la Banque de France accessible à l'ensemble des établissements de crédit.</td></tr>
</table>